

Le 12 juillet 2022

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 12 juillet 2022 à 19 h 30, au centre communautaire.

**PRÉSENTS**

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère

Monsieur Julien Leclerc, conseiller

Madame Cheryl Brazeau, conseillère

Monsieur Ian Gray, conseiller

Madame Isabel Boulay, conseillère

Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

**AUSSI PRÉSENT**

Monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier

**ABSENTE**

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

\*\*\*\*\*

**2022-07-081 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 juillet 2022 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**2. MOT DU MAIRE**

**2022-07-082 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 juillet 2022 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant l'item suivant :

6.2 DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'INSPECTION DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2022-96 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Et en y ajoutant l'item suivant :

12.1 CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Le 12 juillet 2022

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE L'ÎLE PERROT / RÉOLUTIONS ÉCRITES EN LIEU ET PLACE D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES EN RÈGLE / AUTORISATION DE SIGNATURE
6.2	DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'INSPECTION DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2022-96 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION DE SECOND PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-11 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'AUTORISER LES POTAGERS EN COUR AVANT ET EN COUR AVANT SECONDAIRE DANS LES ZONES RÉSIDENNELLES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET PUBLIQUES ET D'EN FIXER LES CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT
7.1.2	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 574-5 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 AFIN D'Y INSÉRER DE NOUVELLES DÉFINITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UN POTAGER EN COUR AVANT ET EN COUR AVANT SECONDAIRE
7.1.3	ENTENTE POUR PERMETTRE À L'ENSEMBLE DES PIÉTONS DE TRAVERSER L'ALLÉE DE CIRCULATION PRIVÉE POUR ACCÉDER AU JARDIN FRUITIER
7.1.4	APPEL D'OFFRES REGROUPÉ / COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES RÉSIDUS VERTS INCLUANT LES FEUILLES MORTES POUR L'ANNÉE 2023 / CONFIRMATION D'ADHÉSION
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**2022-07-083 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 14 JUIN 2022**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 14 juin 2022 sans modification.

ADOPTÉE

Le 12 juillet 2022

**2022-07-084 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022 sans modification.

ADOPTÉE

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2022-07-085 6.1 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE L'ÎLE PERROT / RÉSOLUTIONS ÉCRITES EN LIEU ET PLACE D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES EN RÈGLE / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires de l'île Perrot (AGAIP) a convoqué une assemblée générale de ses membres afin de discuter de son avenir;

CONSIDÉRANT QU'à défaut d'avoir eu quorum à cette assemblée, les administrateurs de l'AGAIP ont convenu de procéder par voie de résolutions écrites devant être signées par tous les membres en règle de l'AGAIP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil est partenaire et membre en règle de l'AGAIP;

CONSIDÉRANT QU'en signant ces résolutions, la Municipalité renoncerait à la convocation d'une assemblée générale et consentirait à ce qui suit :

- D'adopter le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 19 octobre 2020;
- D'adopter les états financiers au 30 juin 2021;
- De nommer Jean-Luc Leclerc à titre d'expert-comptable pour l'exercice financier terminant au 30 juin 2022;
- De ratifier les actes des administrateurs depuis la dernière assemblée générale;
- De reconduire tous les administrateurs actuellement en poste jusqu'à leur remplacement;
- De dissoudre l'AGAIP en date du 30 juin 2022 et, à cette fin, de donner tous les pouvoirs nécessaires aux administrateurs en poste afin de leur permettre de procéder à la liquidation et à la dissolution de l'AGAIP;
- De prendre acte de la continuité de certaines activités phares de l'AGAIP par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS);
- D'encourager les entreprises de l'île Perrot à se joindre à la CCIVS;

CONSIDÉRANT les sommes versées par les quatre municipalités sur l'île Perrot (L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil) à l'AGAIP suivant les termes de l'entente de partenariat financier entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de l'AGAIP au 30 juin 2021 indiquent un excédent non affecté;

CONSIDÉRANT les états financiers à venir pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022;

Le 12 juillet 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance des organismes à but non lucratif situés sur le territoire de l'île Perrot pour le bien-être de la communauté et, à cet effet, aimerait que l'excédent soit distribué à ces organismes.

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER le maire à signer, au nom de la Municipalité, les résolutions écrites en lieu et place d'une assemblée des membres en règle de l'AGAIP afin, notamment, de dissoudre l'AGAIP en date du 30 juin 2022.

QUE cette autorisation est conditionnelle à la distribution, aux organismes à but non lucratif situés sur le territoire de l'île Perrot, de l'excédent non affecté apparaissant aux états financiers de l'AGAIP pour l'exercice terminé le 30 juin 2022, le tout selon les modalités à convenir avec les autres municipalités sur l'île Perrot.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à l'AGAIP ainsi qu'à la Ville de L'Île-Perrot, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Ville de Pincourt.

ADOPTÉE

**2022-07-086 7.1.1 ADOPTION DE SECOND PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-11 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'AUTORISER LES POTAGERS EN COUR AVANT ET EN COUR AVANT SECONDAIRE DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET PUBLIQUES ET D'EN FIXER LES CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 10 mai 2022 un premier projet de règlement portant le numéro 572-11 modifiant le règlement de zonage numéro 572;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 14 juin 2022 à 18 h;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le second projet de règlement numéro 572-11 intitulé :

« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin d'autoriser les potagers en cour avant et en cour avant secondaire dans les zones résidentielles, commerciales, industrielles et publiques et d'en fixer les conditions d'aménagement ».

ADOPTÉE

Le 12 juillet 2022

**2022-07-087**    **7.1.2**    **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 574-5 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 AFIN D'Y INSÉRER DE NOUVELLES DÉFINITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UN POTAGER EN COUR AVANT ET EN COUR AVANT SECONDAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 10 mai 2022 un projet de règlement portant le numéro 574-5 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 574;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 14 juin 2022 à 18 h;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 574-5 intitulé :

« Règlement amendant le règlement des permis et certificats numéro 574 afin d'y insérer de nouvelles définitions relatives à l'aménagement d'un potager en cour avant et en cour avant secondaire ».

ADOPTÉE

**2022-07-088**    **7.1.3**    **ENTENTE POUR PERMETTRE À L'ENSEMBLE DES PIÉTONS DE TRAVERSER L'ALLÉE DE CIRCULATION PRIVÉE POUR ACCÉDER AU JARDIN FRUITIER**

ATTENDU QUE la Municipalité désire conclure une entente avec les propriétaires des lots 1 574 679 et 1 822 141;

ATTENDU QUE l'entente vise à permettre aux usagers du jardin fruitier de traverser à pied l'allée de circulation privée située sur le lot 1 822 141 afin d'accéder à l'une ou l'autre des parties du jardin soient les lots 1 574 680 et 1 822 142;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité approuve l'entente à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et les propriétaires des lots 1 574 679 et 1 822 141 et d'en fixer les conditions, et ce, pour le bénéfice des usagers du jardin fruitier.

QUE monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

ADOPTÉE

**2022-07-089**    **7.1.4**    **APPEL D'OFFRES REGROUPÉ / COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES RÉSIDUS VERTS INCLUANT LES FEUILLES MORTES POUR L'ANNÉE 2023 / CONFIRMATION D'ADHÉSION**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la collecte et le transport des résidus organiques, conclu dans le cadre d'un regroupement chapeauté par la Ville de Vaudreuil-Dorion, prend fin le 31 décembre 2022;

Le 12 juillet 2022

CONSIDÉRANT QUE les quatre municipalités sur l'île Perrot (L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil) ont manifesté leur intérêt à former un regroupement pour conclure un nouveau contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'est montrée favorable à accepter le mandat de chapeauter l'appel d'offres regroupé;

CONSIDÉRANT QUE les particularités, exigences et modalités spécifiques requises pour la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil seront intégrées au devis.

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement visant les services de collecte et de transport des matières alimentaires et des résidus verts incluant les feuilles mortes pour l'année 2023.

QUE la Municipalité confie à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot le mandat de préparer le devis, de lancer l'appel d'offres et d'analyser les soumissions reçues, en son nom et celui des autres municipalités participantes.

ADOPTÉE

**2022-07-090**     **7.2.1**     **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent trois mille dix-huit dollars et cinquante-sept cents (303 018,57 \$).

ADOPTÉE

**2022-07-091**     **12.1**     **CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat individuel de travail à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**13.**     **PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Le 12 juillet 2022

**2022-07-092    14.    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 12 juillet 2022 à 19 h 50.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière